

LE CENTRE CULTUREL de Sambreville RECRUTE :

Un(e) directeur(trice) à temps plein

STATUT, DESCRIPTION ET CADRE DE FONCTION :

Statut : fonds propres ASBL^[1]_[SEP]

Description de fonction : Directeur(trice)^[1]_[SEP]

Barèmes CP 329.02 – Échelon 5 – chèques-repas

Temps plein

- Contrat à durée indéterminée
- Disponibilité en soirée et le week-end Permis B au minimum
- ^[1]_[SEP]Entrée en fonction : à partir 1^{er} novembre 2019



LE CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE (CRAC'S)

Le Centre culturel de Sambreville, c'est 48 ans d'actions culturelles pour faire vivre un territoire, en questionnant les enjeux sociétaux qui le traversent.

Le Centre culturel de Sambreville développe un projet à l'échelle de la ville et de sa région en coopération directe avec les associations du territoire. Ainsi, il est le moteur de plusieurs événements culturels (La Médiévale, Sambreville de lumières, ...) mais également de nombreux projets favorisant la citoyenneté locale (le Jardin communautaire, les trocs et bourses, ...).

Il développe également un projet de diffusion des arts de la scène (plus de 50 représentations par an) au départ de deux salles de 400 et 120 places.

La programmation destinée à tous avec une attention particulière au public défavorisé.

Le Centre culturel développe aussi toute une série d'ateliers axés sur des techniques diverses telles que le théâtre, la vidéo, l'échange, le jeu, la récup', la musique, le court métrage, ...

Il est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles conformément au nouveau décret de 2013. Sa reconnaissance porte sur deux missions : une action culturelle générale et une action culturelle intensifiée. Il est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne, la Province de Namur et la Ville de Sambreville. Ses actions, en faveur d'une plus grande effectivité des droits culturels, sont inscrites dans un contrat-programme de 5 ans dont l'échéance est fixée à fin 2023.

MISSIONS (À TITRE INDICATIF)

- Fixation de la vision stratégique du Centre culturel en adéquation avec le Décret sur les centres culturels et le Contrat-programme 2019/2023, et gestion de sa mise en œuvre ^{[[]]}_{SEP}
- Coordination générale du Centre culturel ^{[[]]}_{SEP}
- Gestion des ressources financières (budget de 600.000 d'euros) et humaines (11,25 ETP) ^{[[]]}_{SEP}
- Fixation, suivi et évaluation des projets en collaboration avec les animateurs/trices
- Recherche de fonds (élaborer des dossiers de demande de subsides d'institutions publiques et privées) ^{[[]]}_{SEP}
- Interface avec le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Conseil d'orientation ^{[[]]}_{SEP}
- Relations publiques et professionnelles avec un ensemble d'interlocuteurs publics et privés en ^{[[]]}_{SEP} et hors territoire ; ^{[[]]}_{SEP}
- Gestion des ressources humaines, coordination et cohésion d'équipe ; ^{[[]]}_{SEP}

PROFIL :

- Master avec 3 ans d'expérience minimum ou baccalauréat avec 6 ans d'expérience minimum ou le BAGIC avec 6 ans d'expérience minimum. L'expérience valorisable portera sur une fonction de direction, co-direction ou coordination dans les champs socioculturel, artistique, éducatif ou social ;

^{[[]]}_{SEP}

- Capacité de développer et de structurer une vision de politique culturelle à l'échelle de la ville du territoire ; ^[L]_{SEP}
- Connaissance des réalités d'un centre culturel (de la législation à la pratique quotidienne) ^[L]_{SEP}
- Connaissance du secteur culturel en FWB (Arts de la scène, Arts plastiques, Bibliothèques, CEC, Maison de jeunes, Éducation permanente...) ; ^[L]_{SEP}
- Capacité de mobiliser une équipe, des instances et des partenaires autour d'un projet culturel (vision ascendante et participative de la mise en place d'un projet culturel) ; ^[L]_{SEP}
- Capacité de mobiliser l'équipe autour de l'autoévaluation du projet culturel en vue de réajuster et d'établir le prochain Contrat-programme ; ^[L]_{SEP}
- Maîtrise des aspects financiers, administratifs et de ressources humaines dans le secteur non marchand ; ^[L]_{SEP}
- Capacité d'entretenir des relations fructueuses avec un ensemble large d'interlocuteurs (associations, artistes, mandataires publics, agents administratifs, etc.) ; ^[L]_{SEP}
- Capacité d'expression écrite et orale (y compris en public). ^[L]_{SEP}
La personne engagée doit être prête à travailler dans un horaire irrégulier et à effectuer des permanences de soirée lors des spectacles. Un permis de conduire ainsi qu'une souplesse dans les horaires sont donc particulièrement utiles à l'exercice de la fonction.

PROCÉDURE :

Un jury, composé de représentants du Conseil d'administration du Centre Culturel, de l'Inspection de la FWB, et d'experts extérieurs, recevra les candidatures, en fera l'analyse et, au bout du processus complet, soumettra un classement des 5 candidats retenus au Conseil d'administration qui prendra la décision et ce, conformément aux articles 92 et 93 du Décret relatif aux centres culturels.

Étapes et calendrier de sélection :

- Emission de l'offre d'emploi : du 01 août 2019 au 04 septembre 2019 ^[L]_[SEP]
- Clôture des dossiers de candidature : 04 septembre 2019 à minuit
- Examen écrit (sous réserve de confirmation par le Jury) : 12 septembre 2019
- Epreuve orale pour les cinq candidats retenus : 08 octobre 2019 (sous réserve)
- Présentation des candidats retenus devant le Conseil d'administration et prise de décision ^[L]_[SEP] finale : octobre 2019 ^[L]_[SEP]
- Entrée en fonction : à partir du 1^{er} novembre 2019

Chaque candidature comprendra les documents suivants (les dossiers incomplets seront irrecevables):

1. Une lettre de motivation ^[L]_[SEP]
2. Un curriculum vitae ^[L]_[SEP]
3. Un extrait de casier judiciaire (modèle 2 : animation et encadrement de mineurs) ^[L]_[SEP]
4. Une copie des diplômes
5. Une note de développement concernant le CC de Sambreville, en relation avec le contrat programme (disponible sur demande) en maximum 3 pages A4 dactylographiées à partir de la proposition suivante:

Projet d'animation et de gestion, axé sur une action culturelle intensifiée, du Centre culturel de Sambreville en sachant que : ^[L]_[SEP]

- « L'action des centres culturels contribue à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains. » ^[L]_[SEP]
- Le dossier de reconnaissance du Crac's porte sur une action culturelle générale et également sur une action culturelle intensifiée conjointe entre les Centres culturels de

Fosses-la-Ville, Aiseau-Presles, Farciennes, Fleurus et le service culture de Jemeppe-sur-Sambre.

Les candidats adresseront leur candidature, par mail à l'adresse francoisplume@hotmail.com, à l'attention de monsieur François PLUME, Président du Conseil d'administration du Crac's, ou par la poste au 28, Grand Place à 5060 Auvélais ***au plus tard le mercredi 04 septembre 2019 à minuit.***

RENSEIGNEMENTS :

Patrick Lauretig, Administrateur – 0498 506 488 – patrick.lauretig@mjsambreville.be